

80.024

DEPARTEMENT  
Marionneville  
COMMUNE

(Insuffisance de Revenus communaux - Vote d'imposition)

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre : Réunion du 7 Mars 1920, à 20 heures, tenue sous la présidence de M. Maurice Jarry L.J.

de Conseillers en exercice : 27  
Après avoir entendu l'exposé d'où il résulte :  
de Suffrages exprimés : 24 que les dépenses prévues au budget primitif de l'année 1920 s'élèvent à :

(Budget Principal)  
Dépenses d'investissement (action d'investissement)  
Dépenses de fonctionnement (action de fonctionnement)

11.250,00	
19.013,00	
50.493,12	

formant un total de . . . . .

Ces dépenses seront couvertes en partie par les ressources suivantes :

Recettes d'investissement . . . . .  
Recettes de fonctionnement (sans impôts complémentaires) . . . . .  
formant un total de . . . . .  
D'où une différence de . . . . .

30.000,00	
15.100,00	
27.100,00	
11.000,00	

qu'il est proposé de couvrir à l'aide des impositions ci-après :

DÉSIGNATION DES ARTICLES	NOMBRE de CENTIMES	MONTANT DE L'IMPOSITION

